



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 4 décembre 2024	L'an deux mille vingt quatre Le douze décembre à dix-huit heures et trente-trois minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 5 décembre 2024	<b><u>En exercice</u></b> : 15 <b><u>Étaient présents</u></b> : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON AFANASSIEFF, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Monsieur Michel PETIT, Monsieur Dimitri FROT, Madame Corinne DEHON, Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Sylvie PENOT, Madame Tania DORE, Monsieur Gérard COQUELLE
Nombre de Conseillers  En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	<b><u>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir</u></b> : Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET, Madame Emilie PAQUIN-PETIT ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF  <b><u>Étaient absents excusés</u></b> : Madame Charlotte DOS SANTOS  Monsieur Segundo COFRECES a été élu secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

2024/5.3/66	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2024/5.5/67	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024
2024/7.1/68	Autorisation de dépenses d'engagement avant le vote du budget 2025
2024/7.1/69	Admission en non valeur
2024/7.10/70	Opération d'ordre non budgétaire - Sortie d'actif (camping)
2024/7.1/71	Fixation du taux de rémunération de l'enseignant pour l'étude surveillée – année 2024/2025
2024/7.1/72	Attribution de cadeaux aux administrés
2024/2.2/73	Fixation du montant de la redevance Seine et Marne Numérique pour occupation du domaine public
2024/4.4/74	Recours à des vacataires – tarification SMIC
2024/1.4/75	SDESM – délégation travaux éclairage public 2025
2024/5.3/76	Désignation des délégués syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Pays de Nemours
2024/5.7/77	Convention de prêt de matériel communal/ ville de St Pierre lès Nemours
2024/6.1/78	Convention de mise à disposition police municipale
2024/8.5/79	Dénomination d'une voie communale « rue des jardins »
	Remerciements
	Informations
	Questions diverses

### **2024/5.3/66 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs**

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est pro-posé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire.

Le ou la secrétaire :

- constatera les votes et vérifiera les délégations de vote données,
- surveillera la rédaction des décisions et du procès verbal officiel.

DESIGNE Monsieur Segundo COFRECES en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Madame Emilie PAQUIN-PETIT donne pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF

### **2024/5.5/67 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 3 octobre 2024

## **2024/7.1/68 Autorisation de dépenses d'engagement avant le vote du budget 2025**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2025 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 et dans la limite suivante :

### **Chapitre 21 – Section investissement – Dépenses consenties**

212 agencements et aménagements de terrains	2000 €
2131 bâtiments publics	43 000 €
2135 installations générales, agencements bâtiments publics	8 000 €
2151 réseaux de voirie	18 000 €
21538 autres réseaux	40 000 €
2158 autres installations, matériels et outillage technique	30 000 €
2181 installations aménagements divers	5 000 €
2183 matériel informatique	5 000 €
2184 matériel de bureau et mobilier	5 000 €
2188 autres immobilisations corporelles	10 000 €
TOTAL	166 000 €

Il est précisé que ces dépenses si elles sont engagées seront reprises lors du vote du budget 2025

## **2024/7.1/69 Admission en non valeur**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur d'un montant de deux mille huit cent vingt et un euros et trente cinq centimes

DIT que cette somme sera prévue au budget sur le compte 6541

## **2024/7.10/70 Opération d'ordre non budgétaire - Sortie d'actif**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les écritures suivantes :

Sortie des biens pour  $499\,079.55 - (1 + 37\,885.76 + 1\,571.7) = 459\,621.09$  €  
Débit c/1068 Crédit c/21 x 459 621.09 €

Constatation de la moins-value  
Débit c/192 Crédit c/1068 459 621.09 €

Détail du débit 92 :

280 563.13 : régularisation de la plus-value comptabilisée au crédit du compte 192 à tort en 2023

179 057.96 : constat de la moins-value après l'opération de cession

### **2024/7.1/71 Fixation du taux de rémunération de l'enseignant pour l'étude surveillée – année 2024/2025**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE pour l'année scolaire 2024/2025, de faire assurer les missions d'études surveillées, au titre d'activité accessoire, par deux enseignants contre une rémunération supérieure aux taux des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 (22,34 euros)

FIXE le taux de rémunération d'une heure d'étude surveillée effectuée par l'enseignant cité ci-dessus, au titre de « professeur des écoles classe normale » à 24,76 euros

### **2024/7.1/72 Attribution de cadeaux aux administrés**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ALLOUE à chaque foyer de la commune un objet personnalisé type « bougie » soit 1000 unités à 5,99 euros HT

DIT QUE la dépense est inscrite au budget

### **2024/2.2/73 Fixation du montant de la redevance Seine et Marne Numérique pour occupation du domaine public**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 - d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Article 2 - de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2024, pour les réseaux et ouvrages de communications électroniques en tenant compte

le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	48,27	64,36	Non plafonné	32,18
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1 609,00	1 609,00	Non plafonné	1 045,85

S'entend par artère :

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Article 3 - d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente décision rendue exécutoire.

#### **2024/4.4/74 Recours à des vacataires – tarification SMIC**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 1er septembre 2024 au 31 juillet 2025

Article 2 :

de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire du SMIC brut

Article 3 :

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Article 3 - d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente déci-sion rendue exécutoire.

#### **2024/1.4/75 SDESM – délégation travaux éclairage public 2025**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le réseau d'éclairage public

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Article 3 - d'autoriser le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente déci-sion rendue exécutoire.

#### **2024/5.3/76 Désignation des délégués syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Pays de Nemours**

Le Conseil,

DECIDE d'approuver Monsieur Segundo COFRECES en tant que délégué titulaire et Monsieur Gérard COQUELLE en tant que délégué suppléant pour la commune à compter du 1er janvier 2025 au sein du syndicat mixte d'eau et d'assainissement du pays de Nemours (SMEAPN)

#### **2024/5.7/77 Convention de prêt de matériel communal/ ville de St Pierre lès Nemours**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de prêt de matériel avec la commune de Saint Pierre lès Nemours

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

**2024/6.1/78 Convention de mise à disposition police municipale**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise en commun ponctuelle des services de police municipale de Nemours, Bagneaux-sur-Loing et leurs équipements

**2024/8.5/79 Dénomination d'une voie communale « rue des jardins »**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la dénomination de la voie « rue des Jardins »

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h30



Le Maire

C. JAME